

EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Communauté de Communes VAL DE GATINE
2 Place Porte Saint-Antoine
79220 CHAMPDENIERS

délibération :
D2025-4-10

Nombre de délégués en
exercice : 46

Présents : 34

Votants : 40

Objet : Modification des
AP/CP n°2021-02 et 2023
-01

L' an deux mille vingt cinq, le mardi 08 avril à 20 h 00, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire salle de réunion du smited à Champdeniers, ZAE de Montplaisir 79220 CHAMPDENIERS, sous la présidence de Monsieur RIMBEAU Jean-Pierre, Le Président.

Date de convocation du : 19 Mars 2025

Titulaires : Madame ARNAUD Magdalena, Monsieur ATTOU Yves, Madame BAILLY Christiane, Monsieur BARANGER Johann, Monsieur BARATON Yvon, Madame BECHY Sandrine, Monsieur BIRE Ludovic, Monsieur CAILLET Patrick, Monsieur CLEMENT Philippe, Monsieur DEBORDES Gwénaél, Monsieur DEDOYARD Philippe, Monsieur DELIGNÉ Thierry, Monsieur DOUTEAU Patrice, Madame EVRARD Elisabeth, Monsieur FRADIN Jacques, Monsieur GUILBOT Gilles, Madame GUITTON Sylvie, Madame HAYE Nadia, Monsieur JEANNOT Philippe, Monsieur LEGERON Vincent, Monsieur LEMAITRE Thierry, Madame MARSALUT Annie, Madame MICOU Corine, Monsieur MOREAU Lionel, Monsieur MOREAU Loïc, Monsieur PETORIN Patrick, Monsieur RIMBEAU Jean-Pierre, Madame SAUZE Magalie, Monsieur SISSOKO Ousmane, Madame TAVERNEAU Danielle, Madame TEXIER Valérie, Madame CARVALHO DA SILVA Marie-Isabelle, Monsieur DEMOUGEOT Emmanuel

Suppléant(s) en situation délibérante : Madame PROUST Fabienne

Pouvoirs :

Madame BERNARDEAU Lydie a donné pouvoir à Monsieur DELIGNÉ Thierry
Madame CHAUSSERAY Francine a donné pouvoir à Monsieur BARANGER Johann
Madame JUNIN Catherine a donné pouvoir à Madame TAVERNEAU Danielle
Monsieur MEEN Dominique a donné pouvoir à Monsieur ATTOU Yves
Monsieur OLIVIER Pascal a donné pouvoir à Monsieur RIMBEAU Jean-Pierre
Madame TRANCHET Myriam a donné pouvoir à Monsieur MOREAU Loïc

Absent(s) : Monsieur DUMOULIN Guillaume, Monsieur FAVREAU Jacky, Madame GIRARD Marie-Sandrine, Monsieur LIBNER Jérôme, Monsieur POUSSARD Yves, Monsieur SIRAUD Pierre

Excusé(s) : Madame BERNARDEAU Lydie, Madame CHAUSSERAY Francine, Madame JUNIN Catherine, Monsieur MEEN Dominique, Monsieur OLIVIER Pascal, Monsieur ONILLON Denis, Madame TRANCHET Myriam

Secrétaire de Séance : Madame Christiane BAILLY

VU les articles L2311-3 et R2311-9 du code général des collectivités territoriales portant définition des autorisations de programme et crédits de paiement ;

VU l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales portant sur les modalités de liquidation et de mandatement avant le vote du budget Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

VU les statuts de la Communauté de communes Val de Gâtine en vigueur ;

VU les compétences en matière de protection de l'environnement, de construction, entretien, et fonctionnement d'équipements de l'enseignement préélémentaires et élémentaires d'intérêt communautaires et de construction, aménagement, entretien et de gestion d'équipements à caractère pluricommunal, à savoir les maisons de santé pluriprofessionnelles, notamment à Coulonges sur l'Autize ;

VU la création d'une autorisation de programme et crédits de paiement de l'opération RENOVATION ENERGETIQUE DES BATIMENTS COMMUNAUTAIRES en date du 19.01.2021 portant le numéro 2021-02, d'une modification n° 1 en date du 14.12.2021, d'une modification n°2 en date du 22.03.2022, d'une modification n°3 en date du 17.01.2023, modification 4 du 19.03.2024 ;

VU la création d'une autorisation de programme et crédits de paiement de l'opération CONSTRUCTION D'UNE MAISON DE SANTE PLURIPROFESSIONNELLE A COULONGES en date du 21.02.2023 portant le numéro 2023-01, d'une modification n° 1 en date du 19.03.2024 ;

CONSIDERANT les modifications sur crédits de paiement comme indiquées ci-dessus ;

Monsieur le Président expose :

Mesdames et messieurs,

Il est proposé de modifier l'AP/CP n°2021-02 relatif à la rénovation énergétique des bâtiments en lissant les crédits de paiement entre 2025 et 2026, puisque seuls 150 000 euros ont été inscrits en CP pour l'exercice 2025.

AP/CP n° 2021-02 modification 5 du 18/03/2024	AP	réalisé 2021	réalisé 2022	Réalisé 2023	Réalisé 2024	CP 2025	CP 2026
total dépenses prévisionnelles ttc	700 000,00	8 345,76	1 680,00	122 440,23	130 440,00	150 000,00	287 094,01
dont Etudes et maîtrise d'œuvre	70 000,00	8 345,76	1 680,00	2 508,00			57 466,24
dont Travaux	630 000,00	0,00	-	119 932,23	130 440,00	150 000,00	229 627,77

Concernant l'AP/CP n°2023-01 relatif à la construction de la MSP de Coulonges-sur-l'Autize, il est proposé de le modifier en augmentant le volume d'AP au regard des avenants au marché nécessaires au parfait achèvement du projet.

AP N°2023-01-modification 02 du 18/03/2025	AP	réalisé 2023	réalisé 2024	CP 2025
Dépenses prévisionnelles TTC	2 682 086	394 392,26	996 394,15	1 291 300,00
dont Travaux entreprises	2 182 886	3 249,00	935 154,54	1 244 482,87
dont Maîtrise d'œuvre	187 200	79 954,03	61 239,61	46 006,36
dont Etudes et achat cabinet médical	312 000	311 189,23	0	810,77

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire **DECIDE à l'unanimité DE :**

- **MODIFIER** l'autorisation de programme et les crédits de paiement pour la rénovation énergétique des bâtiments communautaires sous le numéro AP/CP N° 2021-02 comme exposé
- **MODIFIER** l'autorisation de programme et les crédits de paiement pour la construction de la maison de santé pluriprofessionnelle à Coulonges sur l'Autize sous le numéro AP/CP N° 2023-01 comme exposé.

Pour : 40 Contre : 0 Abstention : 0

La présente décision est susceptible de recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

Emis le 08/04/2025
Publié le 10/04/2025
Transmis en sous-préfecture le

Fait et délibéré, les jour,
mois et an ci-dessus.

Certifié conforme
Le Président
Jean-Pierre RIMBEAU

Le secrétaire de séance
Christiane BAILLY

